

# ASSEMBLEE NATIONALE

23 février 2005

---

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

## AMENDEMENT

N° 310

présenté par

MM. FERRAND, BRIAND, CALVET, CINIERI, CORTADE, COUVE, ESTROSI, FRANCINA,  
Mme FRANCO, MM. Maurice GIRO, GODFRAIN, GRAND, GUIBAL, HÉRIAUD, JEANJEAN,  
Mme JOISSAINS-MASINI, MM. LANDRAIN, LE NAY, MARITON, Philippe-Armand  
MARTIN, Mme MARTINEZ, M. MOURRUT, Mme PONS, MM. QUENTIN, REISS, SADDIER,  
SCHREINER, VACHET et WEBER

-----  
**ARTICLE 68**

Dans le premier alinéa de cet article, substituer à la référence :

« VI »,

la référence :

« VII ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.